



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.429/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

30 janvier 2017
Français
Original : anglais

Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins

Madrid, Espagne, 28 février-2 mars 2017

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Conformément au Programme de travail 2016-2017 du PNUE/PAM adopté par la 19^{ème} Conférence des Parties (CdP) à Athènes (Grèce) du 9 au 12 février 2016, le Secrétariat organise la réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution (CORMON) du 28 février au 2 mars 2017 à Madrid (Espagne), à l'aimable invitation du Ministère espagnol de l'environnement et des affaires rurales et maritimes.

2. Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants :

- a) Organiser à l'intention des Parties contractantes une formation sur des aspects spécifiques de la surveillance de la pollution marine par les déchets et sur les meilleures pratiques en la matière ;
- b) Échanger des informations sur la révision des programmes nationaux – des Parties contractantes – de surveillance de la pollution marine par les déchets, en vue de les mettre à jour à la lumière du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP) adopté par la CdP 19 à Athènes (Grèce), du 9 au 12 février 2016 ;
- c) Examiner les ébauches de fiches d'orientation sur les indicateurs concernant les déchets marins et en débattre. Il s'agira des indicateurs communs 22 et 23 et d'un indicateur candidat ;
- d) Examiner les premières fiches d'évaluation réalisées pour le rapport sur la qualité (QSR) relativement aux Indicateurs communs 22 et 23 et en discuter ;
- e) Examiner les modèles de métadonnées de déchets marins et les protocoles de surveillance ainsi que les mesures à prendre pour élaborer un système de rapport sur les déchets marins et en discuter.

3. Il convient de noter que le premier jour, à savoir le 28 février, avec l'appui du projet EcAp-MED II de l'UE, une session de formation ciblée sur les déchets marins sera organisée avec des experts avant l'ouverture de la réunion du CORMON. Par ailleurs, dans le cadre du projet EcAp II-MED II, Plan Bleu coordonnera une session spéciale ou un atelier spécial lors de la réunion du 2 mars consacrée au renforcement de l'interface science-politique (SPI) en matière de pollution marine, de biodiversité et de littoral et d'hydrographie, avec les participants des trois CORMON.

4. Parallèlement, les CORMON sur la Biodiversité (28 février-1er mars) et sur le Littoral et l'hydrographie (3 mars) se tiendront également au cours de la même semaine à Madrid, à l'aimable invitation du Ministère espagnol de l'environnement et des affaires rurales et maritimes. Des invitations et des ordres du jour séparés pour ces deux CORMON seront communiqués par les principales composantes respectives du PAM.

Meilleures pratiques sur la surveillance des déchets marins: Séance de formation

5. Le mardi 28 février à 15 h 30 se tiendra une séance de formation ciblée sur les déchets marins avec des experts qui traiteront de divers aspects de la surveillance de la pollution par les déchets marins. Chaque présentation sera suivie d'une discussion avec tous les participants.

a) Surveillance des déchets sur les plages (OE10, Indicateur commun 22)

6. Une présentation sera faite sur la méthodologie et les meilleures pratiques de surveillance de la pollution des plages dans le cadre du projet DeFishGear. Elle évoquera les domaines d'évaluation, le protocole appliqué et la pertinence pour d'autres protocoles, la comparabilité des résultats, la gestion des déchets marins collectés et les principaux résultats à l'échelle sous régionale et nationale. L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) présentera ensuite la méthodologie de surveillance de la pollution des plages par les déchets marins à l'aide de l'application Marine LitterWatch (MLW).

b) Surveillance des déchets benthiques et flottants (OE10, Indicateur commun 22)

7. L'approche méthodologique suivie pour la surveillance des macro-déchets flottants et des microplastiques sera présentée et inclura les outils et les protocoles utilisés, la gestion des données et les données disponibles à l'échelle régionale et sous régionale. Elle sera suivie des meilleures pratiques de surveillance des déchets sur les fonds marins dans le cadre des croisières MEDITS qui utilisent le chalutage de fond.

c) Effets des détritiques marins sur le biote: détritiques marins ingérés par les organismes marins (OE10, Indicateur potentiel 24)

8. Une autre présentation abordera la méthodologie de surveillance et d'évaluation de l'effet des déchets marins sur les tortues marines, avec notamment des informations et des résultats à l'échelle régionale et sous régionale. Elle sera suivie d'une présentation sur l'effet des déchets marins (y compris les microplastiques) sur les mammifères marins. Suivra ensuite une présentation de la méthodologie appliquée pour surveiller l'effet des déchets marins sur les mammifères marins, accompagnée des informations et des résultats obtenus.

d) Surveillance des déchets marins issus de rivières

9. Le Centre Commun de Recherche (CCR/JRC) de la Commission Européenne présentera les meilleures pratiques et les meilleures expériences en matière de surveillance des déchets marins issus de cours d'eau dans le cadre du projet EC/JRC RIMMEL, afin d'y inclure un aperçu des déchets issus de cours d'eau, l'importance des cours d'eau pour le lien entre les sources terrestres et la mer, les importantes charges de déchets marins provenant des cours d'eau, la situation actuelle en matière d'initiatives et de projets connexes, l'application RIMMEL pour la surveillance des déchets marins et les résultats préliminaires.

e) Valeurs de référence sur les indicateurs des déchets marins: Définition de la méthodologie

10. La méthodologie d'élaboration des valeurs de référence et des cibles correspondantes relativement aux déchets marins sera présentée pour inclure les données et les informations requises afin de mieux orienter les Parties contractantes de la Convention de Barcelone dans leurs travaux d'évaluation liés aux déchets marins.

f) Le rôle de la mobilisation des citoyens en matière de collecte de données liées aux déchets

11. Une présentation sera faite sur les meilleures pratiques en matière de mobilisation des citoyens pour les événements liés aux déchets marins, d'organisation et de gestion de groupes de bénévoles chargés d'effectuer des tâches particulières liées aux déchets marins, de partage de meilleures pratiques et d'enseignements ainsi qu'en matière de collecte et de gestion de données.

Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins

12. La Réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution débutera dans l'après-midi du mardi 28 février à la suite de la séance de formation sur les déchets marins.

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

13. La réunion sera ouverte par le Secrétariat du PNUE/PAM et un représentant du pays hôte.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau
UNEP(DEPI)/MED WG.429/1, UNEP(DEPI)/MED WG.429/2

14. La Réunion élira un (1) Président, trois (3) Vice-présidents et un (1) Rapporteur parmi les participants, conformément aux Règles et Procédures des réunions et conférences des Parties contractantes de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

15. L'ordre du jour provisoire annoté présenté dans le présent document sera examiné, amendé si nécessaire et adopté par la Réunion. Un service d'interprétation en anglais et en français sera fourni lors de la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour. Situation actuelle des Programmes nationaux de surveillance des déchets marins
UNEP(DEPI)/MED IG.22/10, UNEP(DEPI)/MED IG.21/7

16. Un certain nombre de Parties contractantes seront invitées à présenter l'état d'avancement de la mise à jour de leurs programmes nationaux de surveillance à aligner sur l'IMAP, avec un accent particulier sur les déchets marins.

17. Les participants sont invités à échanger leurs expériences et leurs enseignements et à dresser un bilan des différentes étapes de la révision et de la mise en œuvre des plans nationaux de surveillance ainsi que des défis rencontrés et les éventuels mécanismes de suivi, d'échange et d'appui entre pays.

Point 4 de l'ordre du jour : Fiches d'orientation sur la surveillance des déchets marins (OE10)
UNEP(DEPI)/MED WG.429/3, UNEP(DEPI)/MED IG.22/Inf.8

18. Les Orientations intégrées de surveillance et d'évaluation présentées à la CdP 19 en février 2016 donnent des indications sur la façon de surveiller et de mesurer les indicateurs adoptés. Des ébauches de fiches d'orientation sur les indicateurs relatifs aux déchets marins pour les Indicateurs communs 22 et 23, ainsi que pour l'Indicateur candidat 24 ont été élaborées afin de mieux aider les pays à réviser leurs programmes de surveillance. Le Secrétariat présentera l'ébauche de fiches d'orientation sur les indicateurs pour discussion, examen et avis du CORMON avant leur développement ultérieur.

19. Les participants feront des suggestions et des commentaires pour la révision et la finalisation des fiches d'orientation pour examen par la réunion des Points focaux du MED POL en 2017.

Point 5 de l'ordre du jour Fiches de renseignements QSR sur les déchets marins
UNEP(DEPI)/MED WG.429/4, UNEP(DEPI)/MED IG.22/Inf.8

20. Le Secrétariat présentera le concept pour la préparation du QSR2017, l'échéancier de mise en œuvre et le premier projet de modèles d'évaluation pour l'Indicateur commun 22 : Tendances des quantités de déchets transportés à terre et/ou déposés sur les côtes ; et de l'Indicateur commun 23 : Tendances des quantités de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques et sur les fonds marins, axées sur les déchets sur les fonds marins.

21. Les participants seront invités à examiner et à faire des contributions relativement au projet de concept QSR2017, à l'échéancier et à l'ébauche de fiches d'évaluation pour les Indicateurs communs 22 et 23.

Point 6 de l'ordre du jour : Modèles de métadonnées sur les déchets marins et protocoles de surveillance
*UNEP(DEPI)/MED WG.429/5, UNEP(DEPI)/MED WG.429/6,
UNEP(DEPI)/MED WG.429/Inf.3, UNEP(DEPI)/MED WG.429/Inf.4*

22. Le Secrétariat présentera un document sur les principaux déchets marins, les protocoles de surveillance actuels disponibles sur la surveillance de la pollution marine par les déchets et des exemples de modèles de données sur les déchets marins et de rapports sur les métadonnées. Une discussion suivra avec les participants sur la structure des modèles de rapports sur les données relatives aux déchets marins et sur les métadonnées adressés au Secrétariat, conformément à l'IMAP.

Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

23. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera, amendera et adoptera les projets de conclusions et de recommandations qui découleront des discussions de la réunion, telles que préparées par le Rapporteur.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

24. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants et le Secrétariat du PNUE/PAM pourront soulever toute autre question relative au sujet de la Réunion convenue lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

25. Le Président clôturera la réunion le 1er février 2017 à 17h30.

Renforcement de l'interface science-politique (SPI) liée aux Déchets marins, à la Biodiversité, au Littoral et à l'hydrographie.

26. Le 2 mars, Plan Bleu organisera une séance spéciale ou un atelier spécial lors de la réunion consacrée au renforcement de l'interface science-politique (SPI) en rapport avec la Pollution marine, la Biodiversité et le Littoral et l'hydrographie avec les participants des trois CORMON. L'ordre du jour et les documents seront préparés séparément par Plan Bleu et partagés entre les participants des trois réunions des CORMON.

PROGRAMME
28 février-2 mars 2017

Mardi 28 février 2017		Documents
Meilleures pratiques sur la surveillance des déchets marins: Séance de formation		
09:00 – 09:30	<i>Enregistrement</i>	
09:30 – 10:30	a) Surveillance des déchets sur les plages (OE10, Indicateur commun 22)	UNEP(DEPI)/MED WG.429/Inf.5
10:30 – 11:30	b) Surveillance des déchets benthiques et flottants (OE10, Indicateur commun 22)	UNEP(DEPI)/MED WG.429/Inf.5
11:30 – 12:30	c) Effets des détritiques marins sur le biote: détritiques marins ingérés par les organismes marins (OE10, Indicateur potentiel 24)	UNEP(DEPI)/MED WG.429/Inf.5
12:30 – 14:00	<i>Pause déjeuner</i>	
14:00 – 14:30	d) Surveillance des déchets marins issus de rivières	UNEP(DEPI)/MED WG.429/Inf.5
14:30 – 15:00	e) Valeurs de référence sur les indicateurs des déchets marins: Définition de la méthodologie	UNEP(DEPI)/MED WG.429/Inf.5
15:00 – 15:30	f) Citizen engagement in marine litter data collection	
Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins		
15:30 – 15:45	Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion	
15:45 – 16:00	Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau	UNEP(DEPI)/MED WG.429/1 UNEP(DEPI)/MED WG.429/2
16:00 – 17:30	Point 3 de l'ordre du jour. Situation actuelle des Programmes nationaux de surveillance des déchets marins	UNEP(DEPI)/MED IG.22/10 UNEP(DEPI)/MED IG.21/7
Mercredi 1^{er} mars 2017		Documents
09:30 – 11:30	Point 4 de l'ordre du jour. Fiches d'orientation sur la surveillance des déchets marins (OE10)	UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.6 UNEP(DEPI)/MED WG.429/3 UNEP(DEPI)/MED IG.22/10 UNEP(DEPI)/MED IG.21/9
11:30 – 13:00	Fiches de renseignements QSR sur les déchets marins (OE10)	UNEP(DEPI)/MED WG.429/4 UNEP(DEPI)/MED IG.22/Inf.8
13:00 – 14:30	<i>Pause déjeuner</i>	
14:30 – 15:30	Point 6 de l'ordre du jour. Modèles de métadonnées sur les déchets marins et protocoles de surveillance	UNEP(DEPI)/MED WG.429/5 UNEP(DEPI)/MED WG.429/6 UNEP(DEPI)/MED WG.429/Inf.3 UNEP(DEPI)/MED WG.429/Inf.4
15:30 – 16:30	Point 7 de l'ordre du jour. Conclusions et recommandation	
16:30 – 17:00	Point 8 de l'ordre du jour. Questions diverses	
17:00 – 17:30	Point 9 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion	

<i>Mardi 2 mars 2017</i>		Documents
Renforcement de l'interface science-politique (SPI) liée aux Déchets marins, à la Biodiversité, au Littoral et à l'hydrographie		
09:30 – 17:30	Ordre du jour séparé à fournir (par Plan Bleu) pour la session SPI commune aux trois CORMON : Déchets marins, Biodiversité, Littoral et hydrographie	